

DÉLIBÉRATION n°2020-61
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 18 novembre 2020

Liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Le Conseil d'Administration,

Vu de Code de l'Education,

Vu le Décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu l'avis du Comité technique en date du 9 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique

Les fonctions administratives ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire sont les suivantes :

- Poste « Responsable financier (e) »
- Poste « Gestionnaire des achats et des missions »

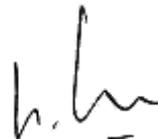
Membres en exercice : 29 membres
Membres présents ou représentés : membres

Votes : Refus de participer au vote :
 Abstention :
 Contre :
 Pour : 27

Délibération : adoptée. refusée.

Le 18 novembre 2020

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann Lejolvivet

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :